



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2022.17

**DECISION N° N 2022-17 DU 17 MAI 2022 PORTANT NOMINATION
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Établissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Madame Adélaïde AMPHIMAQUE est nommée Directrice adjointe de l'Établissement de transfusion sanguine Martinique à compter du 1^{er} juin 2022 et jusqu'au 30 septembre 2025.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 17 mai 2022,

M. François TOUJAS
Président de l'Établissement Français du Sang